

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

P. O. Box 3243, Addis Ababa, Ethiopia Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 519321

Email: [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org)

---

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

994<sup>EME</sup> RÉUNION

11 MAI 2021

ADDIS ABÉBA

PSC/PR/COMM.2 (CMXCIV)

COMMUNIQUÉ

## COMMUNIQUÉ

**Adopté par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) lors de sa 994<sup>ème</sup> réunion, tenue le 11 mai 2021, sur la situation en Somalie et la mise en œuvre du mandat de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM),**

Le Conseil de paix et de sécurité,

**Prenant note** de l'allocution d'ouverture faite par le Représentant permanent de la République Algérienne démocratique et populaire et Président du CPS pour le mois de mai 2021, S.E. l'Ambassadeur Salah Francis Elhamdi, de la Déclaration du Commissaire de l'UA aux Affaires politiques, Paix et Sécurité, S.E. Ambassadeur Bankole Adeoye et de la communication du Représentant spécial du Président de la Commission de l'UA pour la Somalie et chef de l'AMISOM, Ambassadeur Francisco Caetano Madeira; **notant également** les déclarations faites par le Conseiller national de sécurité du Gouvernement Fédéral de Somalie (FGS) et le Représentant de l'Autorité Intergouvernementale pour le développement (IGAD);

**Notant en outre** les déclarations faites par la Représentante spéciale du Secrétaire Général auprès de l'UA et chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'UA et le chef de la Délégation de l'Union européenne (UE) auprès de l'UA ;

**Rappelant** ses décisions et prises de position antérieures sur la situation en Somalie et le mandat de l'AMISOM, y compris les Communiqués [PSC/PR/COMM.1 (CMXCIII), adopté lors de sa 993<sup>ème</sup> réunion, tenue le 22 avril 2021, [PSC/PR/COMM. (CMLXXVIII)], adopté lors de sa 978<sup>ème</sup> réunion, tenue le 9 février 2021, [PSC/PR/COMM(CMXI)], adopté lors de sa 911<sup>ème</sup> réunion, tenue le 24 février 2020; **rappelant également** le Communiqué conjoint publié par l'UA, l'IGAD, l'ONU et l'UE, le 10 avril 2021, ainsi que la Résolution 2568 (2021) du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU);

**Réaffirmant** l'engagement de l'UA à respecter la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de la Somalie, ainsi que la solidarité de l'UA avec le Gouvernement et le peuple somaliens ; et

Agissant en vertu de l'Article 7 de son Protocole, le Conseil de paix et de sécurité :

1. **Se félicite** de la décision de la Chambre basse du Parlement d'annuler sa décision du 12 février 2021 dans laquelle elle a prolongé son mandat et le mandat du Président jusqu'à deux ans, et du retour ultérieur à l'Accord du 17 septembre 2020, comme base et la voie la plus viable vers la tenue d'élections opportunes, transparentes et crédibles en Somalie;

2. **Félicite** le Président Somalien, S.E. Mohamed Abdullahi Farmaajo, d'avoir fait preuve de leadership en revenant sur la prolongation de son mandat, et d'avoir nommé le Premier ministre, S.E. Mohamed Hussein Roble, pour superviser les négociations et l'organisation des élections, et à cet égard, **se félicite** de la création du Comité de Règlement des différends, composé de onze membres, pour reprendre les pourparlers entre les différentes parties prenantes, y compris la Conférence consultative souhaitée, prévue pour le 20 mai 2021 ;

3. **Souligne** que l'Accord du 17 septembre 2020, qui représente un large consensus entre les dirigeants du Gouvernement fédéral de la Somalie (FGS) et des États membres fédéraux (FMS), ainsi que les partis d'opposition, reste le cadre politique reconnu pour que le peuple Somalien parvienne à l'unité, à la paix et à la stabilité, et protège les acquis que le pays a obtenus au fil des ans, accompagné par l'UA, l'IGAD et d'autres partenaires;
4. **Souligne** la nécessité d'un Dialogue inclusif, transparent et soutenu entre les parties prenantes somaliennes pour parvenir à un large consensus politique sur les processus électoraux dans le cadre de l'Accord du 17 septembre 2020 et des recommandations du Comité technique de Baidoa, afin d'assurer que tous les processus sont appropriés et dirigés par le peuple somalien dans ses efforts pour organiser des élections transparentes et crédibles afin de renouveler la légitimité des institutions fédérales Somaliennes dans les meilleurs délais ;
5. **Exprime sa profonde préoccupation** face à la détérioration de la situation sécuritaire en Somalie, en particulier à Mogadiscio, résultant de l'impasse électorale, ainsi que de la menace persistante que représente le groupe terroriste Al-Shabaab, et les autres groupes terroristes ;
6. **Souligne** que la crise politique, en particulier à la lumière de la fracturation de l'Armée nationale somalienne le long des lignes de factions et de clans, a de graves implications pour la sécurité, et compromet les efforts relatifs à la mise en œuvre et les délais à la fois du Plan de transition Somalien (STP) et de la résolution 2568 (2021) du Conseil de sécurité des Nations Unies;
7. **Exhorte** les parties prenantes Somaliennes à s'abstenir d'entreprendre toutes actions unilatérales susceptibles d'exacerber et d'approfondir l'impasse politique et sécuritaire actuelle et leur **demande** de placer l'intérêt national du pays au-dessus des intérêts individuels en soutenant et en s'engageant à mettre en œuvre l'Accord du 17 septembre 2020 et les recommandations du Comité technique de Baidoa pour accélérer l'organisation des élections;
8. **Réitère** son ferme soutien à l'UA pour qu'elle joue un rôle de premier plan et robuste dans le règlement de la crise politique actuelle en Somalie; **rappelle** son Communiqué [PSC/PR/COMM.1 (CMXCII)], adopté lors de sa 993<sup>ème</sup> réunion, tenue le 22 avril 2021, qui, entre autres, demandait au Président de la Commission de l'UA de nommer un Haut Représentant pour soutenir le processus de Médiation en Somalie et, à cet égard, **exprime son regret** suite à la décision prise par le Gouvernement Somalien de rejeter la nomination de S.E. M. John Dramani Mahama, comme Haut Représentant de l'UA pour la Somalie, et **exhorte** le Président de la Commission de l'UA de poursuivre les consultations avec le GFS pour résoudre cette impasse sur cette question et de faire rapport au Conseil sur la voie à suivre pour les interactions politiques en Somalie;

9. **Appelle** les acteurs régionaux et internationaux à coopérer étroitement et à parler à l'unisson dans leurs efforts pour ramener les acteurs Somaliens concernés à la table des négociations et les aider à parvenir à un règlement politique pacifique ;
10. **Souligne** la nécessité d'une mobilisation continue du soutien à l'AMISOM, y compris à travers des mécanismes de financement prévisibles, durables et flexibles, afin d'assurer une mise en œuvre ininterrompue et réussie du mandat de l'AMISOM et le succès de la mise en œuvre du STP; et à cet égard, **félicite** tous les États membres et les partenaires pour le soutien financier et logistique continu à l'AMISOM ;
11. **Rend hommage** à l'ensemble des membres du personnel de l'AMISOM et des FSS pour leurs sacrifices et leur engagement continu à stabiliser la Somalie, et les **encourage** à persévérer jusqu'à ce qu'Al Shabaab soit totalement affaibli et que la Somalie et la Région atteignent une paix durable, et **exprime** sa sincère gratitude aux États membres qui ont contribué aux composantes militaire, de police et civile de l'AMISOM, pour leur dévouement, leur engagement et leur sacrifice inébranlables dans la promotion de la paix, de la sécurité, de la stabilité et de la réconciliation en Somalie, dans des circonstances difficiles et incertaines;
12. **Attend avec intérêt** la finalisation du Rapport de l'Equipe d'évaluation indépendante de l'UA sur l'AMISOM, en particulier ses recommandations sur l'engagement de l'UA dans et avec la Somalie après 2021 et les efforts déployés par la Somalie dans sa quête de bonne gouvernance et de maintien de la paix et de la stabilité, et **encourage** l'équipe d'évaluation indépendante à poursuivre et à intensifier ses échanges avec le CPS de l'UA et ses membres dans le cadre de ses efforts en cours ;
13. **Prend note avec satisfaction** du Rapport du Président de la Commission de l'UA sur la Situation en Somalie et la mise en œuvre du mandat de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM);
14. **Décide** de renouveler le mandat de l'AMISOM jusqu'au 31 décembre 2021 et **réaffirme** l'engagement à revoir l'implication de l'UA en Somalie post-2021, avant l'expiration de ce mandat, y compris sur la base du Rapport qui sera soumis par l'Equipe d'évaluation indépendante de l'UA;
15. **Demande** à l'AMISOM de continuer d'apporter un soutien au FGS dans la mise en œuvre du Plan de transition Somalien (STP), y compris la planification de la génération de force et le suivi du déploiement des Forces de Sécurité Somaliennes (SSF) et l'évolution de la situation politique et sécuritaire dans le pays ainsi que la protection des civils, avec le soutien technique de la Commission de l'UA, tout en assurant que toutes les actions pour faire face aux développements soient conjointement coordonnées avec d'autres efforts de l'UE, de l'IGAD et de l'ONU; et **demande** à la Commission de l'UA d'envisager d'augmenter la capacité de l'AMISOM, afin de s'adapter aux nouvelles réalités en Somalie et de s'assurer qu'elle réagit efficacement;

16. **Demande** à l'AMISOM de continuer d'apporter un soutien technique aux processus politiques et de gouvernance de la Somalie aux niveaux Fédéral et Régional, y compris une assistance technique à la planification et à la tenue des élections une fois qu'un accord aura été conclu, avec des efforts supplémentaires également facilités par la Commission de l'UA ;
17. **Décide** de rester activement saisi de la question.